

AUX LOCATAIRES DU ...mettre adresse

Genève, le 15 février 2013

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée des locataires du mardi 22 janvier dernier, il a été évoqué la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de faire consigner leur loyer jusqu'à ce que l'Hospice Général ait réalisé les travaux d'entretien courant des parties communes des immeubles demandés depuis fort longtemps par une majorité de locataires des barres d'immeubles Honegger.

Il est rappelé que cette consignation ne représente absolument pas une cessation du paiement du loyer, mais que ce dernier sera bloqué sur un compte jusqu'à ce que nos demandes aient abouti auprès du propriétaire. Une procédure auprès du Palais de Justice doit être effectuée individuellement par tout locataire désireux d'utiliser la consignation et nous vous tiendrons informés des démarches à réaliser en temps utile.

A cet effet, nous tenons à votre disposition une liste à signer qui accompagnera la lettre de mise en demeure du propriétaire et qui vous permettra de poursuivre cette procédure.

ATTENTION: si vous signez cette liste maintenant, **en aucun cas** vous ne serez tenu d'aller en consignation par la suite si vous ne le souhaitez pas/plus au terme du délai. Par contre, si vous ne la signez pas, votre demande ne sera pas prise en considération lorsque les listes de locataires souhaitant effectivement consigner leur loyer seront communiquées à l'Hospice par le biais de vos délégués au sein de l'Association des Habitant-e-s de la Jonction.

D'autre part, une autre liste intitulée «Pétition en faveur du Square des Trois Platanes» est également à votre disposition. Pour ceux qui ne sont pas au courant, nous vous rappelons rapidement le principe: nous demandons à l'Hospice Général une valorisation du Square des Trois Platanes (situé entre l'avenue Ste-Clotilde 17-19 et le boulevard d'Yvoy 1-5) afin que des aménagements tels que la pose de tables et de bancs soient réalisés. Nous souhaitons également que des activités récréatives mais respectant la tranquillité des lieux puissent y être organisées.

Ces listes sont à votre disposition si vous souhaitez signer l'une ou l'autre, voire les deux.

Le délai de retour pour ces deux listes a été fixé au 12 mars, de manière à pouvoir envoyer la lettre à l'Hospice général le 13 mars.

Vous pouvez passer à mon domicile **Mettre les modalités de contact.**

Bien cordialement.

Votre délégué-e d'immeuble,

signature